

LE PROTOCOLE DES MODALITES DE DELIVRANCE
DES MEDICAMENTS ET SOINS SPECIFIQUES

1- Pourquoi

Permet d'améliorer l'état de santé ou le confort de l'enfant grâce à un médicament prescrit ou faisant l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

2- Qui

En application de l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021, les professionnels de la petite enfance sont autorisés à administrer des médicaments aux enfants aux conditions que :

- Le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical.
- Le médicament ou le matériel nécessaire a été fourni par la famille (le nom et prénom de l'enfant seront indiqués sur les médicaments fournis).
- Le professionnel réalisant les soins ou traitements médicaux dispose de l'ordonnance médicale prescrivant les soins ou traitements (ou d'une copie de celle-ci et se conforme à cette prescription).
- Les parents (ou représentants légaux) ont expressément autorisé par écrit ces soins ou traitements médicaux et ont préalablement expliqué au professionnel le geste qu'il lui est demandé de réaliser (si besoin, le référent santé peut également être sollicité sur ce point)

3- Quand

Lorsque l'enfant est sous traitement prescrit par un médecin et ou en cas d'hyperthermie

4- Quel matériel

Il faut que l'ordonnance comporte :

- Nom et prénom de l'enfant
- Date de naissance et poids si nécessaire pour l'administration du traitement
- Nom du médicament (si générique, préciser le nom sur la boîte du médicament)
- Posologie
- Date du traitement et la durée
- L'ordonnance doit être lisible, ceci ne concerne que le traitement des maladies de courtes durées (Angine, bronchite ...) et non les traitements au long court (chronique) qui doivent faire l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

5- Comment

- Lire l'ordonnance et vérifier sa validité
- Le médicament doit être conditionné dans son emballage et le flacon non ouvert ni constitué
- Vérifier le nom, le dosage, la date de péremption, la concordance ordonnance - médicament
- Noter la date d'ouverture du flacon et nom et prénom de l'enfant sur le flacon
- Le traitement doit avoir été débuté à la maison pour être sûr que l'enfant ne fasse aucune réaction allergique (veiller à demander au médecin un flacon pour la crèche et un pour le domicile)
- Toujours avoir le matériel gradué adapté à la prise du traitement
- Préparer la dose
- Prévenir l'enfant
- Installer l'enfant
- Lui administrer le traitement conformément à l'ordonnance
- Laver et ranger le matériel nécessaire (au frais si besoin et hors de portée des enfants)

6- Enregistrement

Noter le soin dans le registre de la structure prévu à cet effet :

- Le nom et prénom de l'enfant
- La date et l'heure de l'acte
- Le nom du médicament administré et la posologie
- Le nom du professionnel ayant réalisé le soin

7- IMPORTANT

- Surveiller l'efficacité du traitement
- Surveiller l'apparition d'effets secondaires
- En cas d'erreur d'administration, appeler le médecin traitant du ou des enfants concernés ou le centre antipoison et noter l'appel dans les transmissions.

Autorisation d'administration de soins ou traitements médicaux

Après consultation médicale, mon enfant souffre de.....et un traitement médical lui a été prescrit en date du.....

Je soussigné.e Mme ou M.autorise donc le personnel de la crèche à administrer à mon enfantles médicaments noter sur l'ordonnance ci-jointe.

Seuls les médicaments à prendre dans le créneau horaire de présence de l'enfant seront administrés.

A Aiguillon, le/...../.....

Signature du parent:

Vérification

- Ordonnance avec : Nom de l'enfant, date de prescription, nom lisible des médicaments, posologie, mode d'administration et durée du traitement
- Médicaments fournis, non ouverts, non reconstitués, conditionnés dans leurs emballages sur lesquels la date de péremption doit être lisible

Note

A Aiguillon, le...../...../....

Signature et nom du professionnel en charge de la vérification: